



MES DROITS PENDANT UNE PROCEDURE DE DIVORCE

Par **titine95**, le **02/12/2012 à 18:22**

bjr mon mari a quitter domicile fevrier j ai depose main courante j ai ete oblige d entamer la procedure nous devons passer au tribunal il y a une semaine mais il s est arrange pour prendre un avocat 1 mois avant donc annuler et il me verse pour 3 enfants que depuis septembre 300 euros pension alimentaire ma question ais je le droit de demander la moitier de ce qu'il touche en salaire depuis qu'il est parti car on m a dit que tant que nous etions pas divorcer j avais le droit a la moitie de tout

Par **Marion2**, le **02/12/2012 à 18:29**

Bonjour,rnrnVous avez un avocat ?

Par **titine95**, le **02/12/2012 à 18:58**

oui j ai une avocate mais je suis pas sur qu elle deffende bien mes interets la raison pour laquelle j aimerais avoir une presicion la dessus

Par **Marion2**, le **02/12/2012 à 19:13**

Si votre avocate vous a répondu non, elle a raison ...

Par **titine95**, le **02/12/2012** à **19:41**

EN GROS MONSIEUR PAYE CHEZ L AUTRE PAYE POUR LES GOSSES DE L AUTRE
MAIS SES PROPRES GOSSES RIEN ELLE EST BELLE LA JUSTICE

Par **Marion2**, le **03/12/2012** à **09:28**

Bonjour,rnrnPour l'instant, votre mari vous verse 300€. Attendez l'audience de non-conciliation et voir ce que le JAF va décider.rnrnPar ailleurs, vous auriez dû déposer une plainte pour abandon de domicile et non une main-courante qui ne sert à rien.rnrnCdt

Par **titine95**, le **03/12/2012** à **12:33**

simplement son avocat a fait annuler l'audience qui devait avoir lieu le 26 novembre simplement pour que monsieur ne verse rien en attendant j'ai deux de mes enfants qui font études supérieures j'ai 800 euros de facture car monsieur ne paye plus rien et j'ai 900 euros au total avec ses 300 euros compris dedans il peut vivre avec sa poule ce qui fait depuis février mon fils de 16 ans dort dans le même lit que la fille de la maîtresse qui vient d'avoir seulement 14 ans et tout cela est normal je comprends que des personnes puissent en finir avec leur vie car pendant qu'eux ils vivent confortablement nous on risque les huissiers si on ne paye pas les factures et pourtant il faut faire un choix car là je sais même pas si je vais repasser en non conciliation et il sera peut-être trop tard pour que ma situation s'arrange financièrement

Par **Marion2**, le **03/12/2012** à **15:56**

Pour l'instant, votre mari est responsable au même titre que vous des dettes de votre foyer.rnEnvoyez lui les factures que vous ne pouvez régler et (ou) donnez sa nouvelle adresse aux créanciers. rnDemandez à votre avocat qu'elle fasse une demande de référé (procédure rapide).rnrnCdt

Par **titine95**, le **03/12/2012** à **17:28**

merci à vous rncordialement